

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 8 avril 2014 à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, je note l'absence du conseiller Nelson Turgeon.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 33 personnes présentes à cette séance.

14-04-082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2014;
6. Dépôt des états financiers au 31 mars 2014;
7. Adoption du règlement numéro 160-14 concernant la constitution d'un Comité consultatif en Environnement;
8. Nomination des membres du Comité consultatif en Environnement;
9. Avis de motion : projet de règlement de concordance numéro 161-14 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07;
10. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 161-14 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07;
11. Avis de motion : projet de règlement de concordance numéro 162-14 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
12. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 162-14 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
13. Avis de motion : projet de règlement de concordance numéro 163-14 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
14. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 163-14 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
15. Avis de motion : projet de règlement de concordance numéro 164-14 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et certificats;
16. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 164-14 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et certificats;
17. Assemblée publique de consultation des projets de règlements de concordance numéro 161-14, 162-14, 163-14 et 164-14 : détermination du lieu, de la date et de l'heure;
18. Nomination d'une personne responsable du dossier «Famille»;
19. Nomination d'une personne responsable du dossier des «Aînés»;
20. Demande de soutien financier auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme «Municipalité amie des Aînés»;

21. Mise en place des politiques familiales : demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille;
22. Mutuelle de prévention FQM-Prévention : autorisation de signature d'une entente avec la CSST;
23. Modification des frais de service Desjardins : résiliation et remplacement de la convention actuelle et autorisation de signature d'une nouvelle convention;
24. Dossier Pièces d'autos Gaston Poulin Inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
25. Embauche d'une stagiaire au soutien du département de l'environnement;
26. Congrès de l'ADMQ : autorisation d'inscription de la directrice générale adjointe;
27. Centre communautaire intergénérationnel : autorisation de dépenses d'ameublement;
28. Centre communautaire intergénérationnel : autorisation d'achat et d'installation d'un système d'adoucisseur d'eau;
29. Panneaux d'affichage : autorisation d'achat;
30. Traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»;
31. Appui à l'utilisation de gyrophares verts pour les services incendie;
32. Réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur, modification d'éléments du panneau de contrôle : autorisation de dépenses;
33. Acquisition du terrain appartenant à la Fabrique St-Méthode supportant l'actuel terrain de balles : amendement à la résolution 11-11-271;
34. Acquisition de terrains appartenant à Claudia Lessard et René Goulet sur le chemin J.-E.-Fortin : mandat au notaire et autorisation de signature;
35. Location de pelles mécaniques : autorisation de signature du contrat;
36. Défi «4 Vents» : autorisation de la tenue de l'événement et l'utilisation des voies publiques de la municipalité;
37. Affaires diverses;
38. Correspondance et rapports;
39. Période de questions;
40. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-083

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de mars 2014, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-084

DÉBOURSÉS ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des déboursés et des comptes à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des déboursés et d'autoriser le paiement des montants à payer inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 522 302.48 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

En conformité à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 31 mars 2014. Chacun des élus reçoit son exemplaire. En ce qui concerne le membre absent, son exemplaire lui sera acheminé.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, les élus peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir des explications.

14-04-085

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 160-14 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité d'Adstock que le Conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'environnement et de développement durable pour les générations futures;

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité consultatif sur l'Environnement de façon à faire des recommandations sur des projets, activités et autres ayant un potentiel d'impact sur l'environnement;

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 4 (4) et 19 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 février 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications rendues par madame la conseillère Martine Poulin, responsable du volet «environnement», concernant la portée des dispositions contenues au règlement numéro 160-14;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu que le règlement portant le numéro 160-14 concernant la constitution d'un Comité consultatif en Environnement, soit adopté. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-086

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 3.3 du règlement numéro 160-14 relativement à la composition du Comité consultatif en Environnement, le conseil municipal doit nommer, par résolution, les membres siégeant à ce comité.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de nommer, pour une période de deux (2) ans, mesdames Jessie Jacques et Martine Poulin, messieurs Jean Roy, Roger Lamothe, Raynal Tanguay, Serge Nadeau, Mathieu Bussièrès, Martin Dufour, directeur des travaux publics et François Grondin, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de membres du Comité consultatif en Environnement de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE
MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 161-14 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 68-07

Un avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement de concordance portant le numéro 161-14 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07. Lorsqu'en vigueur, le règlement aura pour effet de modifier le plan d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles affectations en zone agricole permanente et de modifier l'appellation de l'affectation agroforestière. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

14-04-087

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 161-14 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 68-07

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 14 août 2007;

ATTENDU que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'Adstock doit apporter à son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

ATTENDU que la résolution de la MRC indique que la municipalité d'Adstock doit modifier son plan d'urbanisme pour intégrer les nouvelles affectations en zone agricole permanente et y modifier l'appellation de l'affectation agroforestière;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Ghislain Vallée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 avril 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du projet de règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 161-14;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que le projet de règlement de concordance numéro 161-14, amendement le plan d'urbanisme numéro 68-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 162-14 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Marc Gagnon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement de concordance portant le numéro 162-14 amendement le règlement de zonage numéro 69-07. Lorsqu'en vigueur, le règlement aura pour effet d'intégrer les nouvelles zones en zone agricole permanente : zone agricole dynamique, zone agricole, zone agroforestière de type 1, zone agroforestière de type 2, zones îlots déstructurés avec morcellement et zones îlots déstructurés sans morcellement. Les usages autorisés dans chacune de ces nouvelles zones seront également identifiés. Ce règlement aura également pour effet d'intégrer de nouvelles distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme et applicables aux nouvelles résidences dans certaines affectations. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

14-04-088

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO
162-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 14 août 2007;

ATTENDU que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'Adstock doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Denis Marc Gagnon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 avril 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du projet de règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 162-14;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le projet de règlement de concordance numéro 162-14, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 163-14 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07**

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement de concordance portant le numéro 163-14 amendement le règlement de lotissement numéro 70-07. Ce règlement sera modifié afin d'introduire les nouvelles dispositions prévues au règlement 150 de la MRC des Appalaches concernant spécifiquement le lotissement dans les îlots déstructurés. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

14-04-089

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO
163-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07**

ATTENDU que le règlement de lotissement de la municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 14 août 2007;

ATTENDU que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'Adstock doit apporter à son règlement de lotissement pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 avril 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du projet de règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 163-14;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le projet de règlement de concordance numéro 163-14, amendant le règlement de lotissement numéro 70-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 164-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement de concordance portant le numéro 164-14 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et certificats. Ce règlement sera modifié afin d'introduire les nouvelles dispositions prévues au règlement 150 de la MRC des Appalaches relatives aux renseignements et documents obligatoires lors de la demande de permis de construction résidentielle en zone agricole. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

14-04-090

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 164-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU que le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 14 août 2007;

ATTENDU que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'Adstock doit apporter à son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 avril 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du projet de règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 164-14;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le projet de règlement de concordance numéro 164-14 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et certificats, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-091 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE NUMÉRO 161-14, 162-14, 163-14 ET 164-14 : DÉTERMINATION DU LIEU, DE LA DATE ET DE L'HEURE**

En vertu des articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation des projets de règlement numéros 161-14, 162-14, 163-14 et 164-14, amendant respectivement le plan d'urbanisme numéro 68-07, le règlement de zonage numéro 69-07, le règlement de lotissement numéro 70-07 et le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et certificats au jeudi, 1^{er} mai 2014 à 19h00 à la salle municipale du secteur Saint-Méthode.

Durant cette assemblée publique, monsieur le maire, ou son représentant, expliquera les modalités contenues aux différents projets de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-092 **NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER «FAMILLE»**

En vue de l'élaboration et la mise en place des politiques familiales sur le territoire de la municipalité, il y a lieu de nommer une personne responsable du dossier.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de nommer madame Stéphanie B.-Gaulin, conseillère, à titre de personne responsable du dossier «Famille».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-093 **NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER DES «AÎNÉS»**

En vue de l'élaboration et la mise en place d'une politique des «Aînés» sur le territoire de la municipalité, il y a lieu de nommer une personne responsable du dossier.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de nommer madame Stéphanie B.-Gaulin, conseillère, à titre de personne responsable du dossier des «Aînés».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-094

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME «MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS»

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire mettre en place des politiques en regard de la situation des aînés demeurant dans la municipalité;

ATTENDU que pour ce faire, la municipalité doit recourir à de l'aide technique en embauchant un(e) chargé(e) de projet pour l'assister dans l'élaboration des politiques et du plan d'action;

ATTENDU que des subventions sont actuellement disponibles dans le programme «Municipalité Amie des Aînés» du ministère de la Santé et des Services sociaux et que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière et de soutien technique dans ce programme;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer la contribution municipale dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le dépôt, auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du programme «Municipalité amie des aînés», d'une demande d'aide financière et de soutien techniques à la hauteur de 10 500 \$ pour l'embauche d'une aide technique en vue de l'élaboration d'une politique des aînés et de son plan d'action;
- de confirmer la contribution municipale au montant de 4 500 \$ liée principalement à l'encadrement de la personne embauchée et aux divers frais engendrés par le processus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-095

MISE EN PLACE DES POLITIQUES FAMILIALES : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire mettre en place des politiques familiales sur son territoire en vue d'accroître la population et le bien-être des familles;

ATTENDU que pour ce faire, la municipalité doit recourir à de l'aide technique en embauchant un(e) chargé(e) de projet pour l'assister dans l'élaboration des politiques et du plan d'action;

ATTENDU que des subventions sont actuellement disponibles auprès du ministère de la Famille pour la réalisation de ces projets et que la municipalité souhaite y déposer une demande d'aide financière et de soutien technique;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer la contribution municipale dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le dépôt, auprès du ministère de la Famille, d'une demande d'aide financière et de soutien technique à la hauteur de 10 500 \$ pour l'embauche d'une aide technique en vue de l'élaboration des politiques familiales et du plan d'action;
- de confirmer la contribution municipale au montant de 4 500 \$ liée principalement à l'encadrement de la personne embauchée et aux divers frais engendrés par le processus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-096

MUTUELLE DE PRÉVENTION FQM-PRÉVENTION : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST

ATTENDU que la municipalité d'Adstock fait partie intégrante du regroupement d'employeurs membres de la mutuelle de prévention sous le vocable Mutuelle de prévention «FQM-PRÉVENTION» (MUT-00709);

ATTENDU la signature de l'entente de gestion de la mutuelle FQM-Prévention avec la firme MEDIAL Conseil Santé Sécurité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la Fédération québécoise des municipalités à signer l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité au travail* (CSST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Adstock ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-097

MODIFICATION DES FRAIS DE SERVICE DESJARDINS : RÉSILIATION ET REMPLACEMENT DE LA CONVENTION ACTUELLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

La direction de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford avise la municipalité, qu'à compter du 1^{er} juillet 2014, des modifications à la tarification associée aux frais de service et aux frais du service de perception des comptes seront apportées. À cet égard, il y a lieu de résilier l'actuelle convention et de la remplacer par une nouvelle version tenant compte des modifications. Il y a également lieu d'autoriser les signatures de la nouvelle convention.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- de signifier, à la direction de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford, que la Municipalité d'Adstock accepte de signer l'entente avec les modifications proposées à la tarification des frais de service;

- d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la nouvelle convention à intervenir entre la Caisse Desjardins de la région de Thetford et la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-098

DOSSIER PIÈCES D'AUTOS GASTON POULIN INC. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impliquant la reconduction accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 14 septembre 2004 au dossier 336361 et le 5 novembre 2009 au dossier 363320. Cette autorisation concernait l'enlèvement d'un coteau de tuff, l'aplanissement du terrain et la remise en culture des lieux sur une partie du lot 23A du rang 10 du canton d'Adstock en la municipalité d'Adstock et appartenant à Pièces d'autos Gaston Poulin Inc.;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la présente demande de reconduction de l'autorisation initialement accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 14 septembre 2004 au dossier 336361 et le 5 novembre 2009 au dossier 363230 concernant l'enlèvement d'un coteau de tuff, l'aplanissement du terrain et la remise en culture des lieux sur une partie du lot 23A du rang 10 du canton d'Adstock en la municipalité d'Adstock et appartenant à Pièces d'autos Gaston Poulin Inc. tel que décrit à l'annexe de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolues dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-099

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la municipalité désire embaucher, pour une période d'environ treize (13) semaines, un(e) stagiaire au soutien du département de l'environnement;

ATTENDU que madame Catherine Jacques, étudiante en environnement à l'Université de Sherbrooke, a satisfait aux exigences au terme du processus de recrutement et accepte le travail proposé;

ATTENDU qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, que la municipalité peut procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pendant ses vacances académiques;

ATTENDU que la municipalité a prévu des sommes à ce titre au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher madame Catherine Jacques pour une période d'environ treize (13) semaines à raison de 35 heures par semaine à titre de stagiaire au soutien du département de l'environnement;
- de rémunérer celle-ci au taux horaire de 15 \$;
- de défrayer tout frais de déplacement effectué pour le compte de la municipalité au taux en vigueur;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-100

CONGRÈS DE L'ADMQ : AUTORISATION D'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à participer au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 11, 12 et 13 juin prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-101

CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION DE DÉPENSES D'AMEUBLEMENT

Le conseiller Ghislain Vallée, titulaire du dossier au centre communautaire intergénérationnel dépose, à ses collègues élus, un document daté du 25 mars 2014 dans lequel est identifié le détail des travaux à finaliser et la liste des appareils à se procurer pour meubler la cuisine du centre communautaire en vue de la rendre fonctionnelle. Le document présente également les coûts d'acquisition de 140 chaises à un coût unitaire de 41 \$, taxes en sus.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu, conformément à la liste datée du 25 mars 2014 et présentée par le titulaire du dossier, d'autoriser, en vue de rendre la cuisine fonctionnelle, la dépense et le paiement d'un montant de 20 000 \$, pour, notamment, terminer les travaux du local devant accueillir la cuisine, acquérir des équipements dédiés à la cuisine et l'achat de 140 chaises pour le centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

En ce qui concerne le financement de ces achats, la résolution numéro 14-02-050 précise que tous les achats d'équipements et d'ameublements en vue de garnir le centre communautaire intergénérationnel seraient financés par le fonds de roulement et remboursables sur une période maximale de cinq (5) ans à compter de 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-102 **CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ADOUCCISSEUR D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la proposition la firme «Pompes et filtration de Thetford» datée du 18 mars 2014, la dépense et le paiement d'un montant de 1 724.63 \$, taxes et installation incluses, pour l'achat et l'installation d'un système d'adoucisseur d'eau pour le centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-103 **PANNEAUX D'AFFICHAGE : AUTORISATION D'ACHAT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant de 1 550 \$, taxes incluses, pour se procurer deux (2) panneaux d'affichage dont un devant être installé au centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie et l'autre, au dépanneur Denis Chouinard du secteur Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-104 **TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE «SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER»**

Tout comme les années antérieures, dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts et ainsi éviter leur transport vers le lieu d'enfouissement situé en Mauricie, la direction de «Services sanitaires Denis Fortier» nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 9 et le 10 juin prochain.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de confier, à la firme «Services sanitaires Denis Fortier», le traitement de nos gros rebuts recueillis lors des journées de cueillette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-105 **APPUI À L'UTILISATION DE GYROPHARES VERTS POUR LES SERVICES INCENDIE**

Le regroupement «Le gyrophare vert pour les pompiers du Québec!» demande à la Municipalité d'Adstock d'appuyer leur démarche pour l'utilisation de gyrophares verts pour les services incendie.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'appuyer la démarche du regroupement «Le gyrophare vert pour les pompiers du Québec!» pour l'utilisation de gyrophares verts pour les services incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-106 **RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR, MODIFICATION D'ÉLÉMENTS DU PANNEAU DE CONTRÔLE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le directeur des travaux publics demande au conseil municipal de lui consentir l'autorisation de dépense suivante dans le cadre de ses opérations :

- un montant de 1 000 \$, taxes applicables incluses, pour la modification de divers éléments électrique du panneau de contrôle, et ce, afin d'augmenter la fiabilité du système de pompage du réseau d'aqueduc du Lac Jolicoeur.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 1 000 \$, taxes applicables incluses, pour la modification de divers éléments électrique du panneau de contrôle du système de pompage du réseau d'aqueduc du Lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-107 **ACQUISITION DU TERRAIN DE LA FABRIQUE SAINT-MÉTHODE SUPPORTANT L'ACTUEL TERRAIN DE BALLES : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 11-11-271**

Concernant l'acquisition d'un terrain appartenant à la Fabrique Saint-Méthode et supportant l'actuel terrain de balles, en vertu de la résolution numéro 11-11-271, monsieur René Gosselin était l'une des personnes désignées par le conseil municipal pour signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires à la bonne conduite du dossier. Monsieur Gosselin n'étant plus maire de la municipalité, il y a lieu de remplacer le nom de René Gosselin par celui de Pascal Binet.

À ce sujet,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de modifier la résolution numéro 11-11-271 en remplaçant, au dernier paragraphe de la susdite résolution, le nom de René Gosselin par celui de Pascal Binet, comme étant l'une des personnes désignées par le conseil municipal pour signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires à la bonne conduite du dossier concernant l'acquisition du terrain de la Fabrique Saint-Méthode supportant l'actuel terrain de balles.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-108

ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT À CLAUDIA LESSARD ET RENÉ GOULET SUR LE CHEMIN J.-E.-FORTIN : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la volonté des membres du conseil municipal de municipaliser le chemin J.-E.-Fortin;

ATTENDU que Claudia Lessard et René Goulet sont propriétaires, en partie, du chemin J.-E.-Fortin faisant l'objet du processus de municipalisation de ce chemin;

ATTENDU qu'en vertu d'une communication datée du 20 août 2012 adressée à la direction de l'Association des propriétaires du Lac-à-la-Truite, ces propriétaires offrent de céder toutes les parties de chemin leur appartenant en considération d'une somme de 4 000 \$;

ATTENDU que la municipalité est autorisée, en vertu du règlement d'emprunt portant le numéro 147-13, à dépenser les montants nécessaires aux fins de la municipalisation, dont l'acquisition de terrains;

ATTENDU l'accord des membres du conseil en ce qui concerne l'acquisition et le montant de la contrepartie;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de produire l'acte légal de transfert et d'autoriser les signatures des documents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir, de Claudia Lessard et René Goulet, en contrepartie du versement d'une somme de 4 000 \$ payable à la signature du contrat, toutes les parties du chemin J.-E.-Fortin leur appartenant;
- de confier à Me Étienne De Blois, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'assumer tous les frais associés à cette transaction, lesquels frais seront remboursés via le règlement d'emprunt imposé au secteur;
- d'autoriser monsieur le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-109

LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Utilisant le même concept que les années précédentes en ce qui concerne le processus de location de pelles mécaniques nécessaires aux divers travaux municipaux, concept dont la rentabilité fut clairement démontrée, c'est-à-dire location de la pelle mécanique sans opérateur, la firme «Excavation Rodrigue & Fils inc.» nous offre de combler nos besoins en la matière en mettant ses équipements à notre disposition.

À cet égard,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de retenir, en vertu de la proposition datée du 25 février 2014, les services de la firme «Excavation Rodrigue & Fils inc.» concernant la location de ses pelles mécaniques pour l'année 2014 et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat de location à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-04-110

DÉFI «4 VENTS» : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

La direction de l'École «Aux Quatre-Vents» organise l'événement «Défi 4 Vents» qui se déroulera le samedi, 7 juin 2014 et ces dirigeants s'adressent à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet événement sur le territoire et, pour la réalisation de l'événement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours.

À ce sujet,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'informer la direction de l'École «Aux Quatre-Vents» que les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'événement «Défi 4 Vents» sur le territoire municipal et confirment l'autorisation d'utiliser des voies publiques de la municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

- R1) Compte-rendu des revenus et des dépenses au 31 mars 2014. Ce document, disponible pour les gens, indique le solde de la période, le montant cumulatif à date et le budget pour chacune des activités municipales.
- R2) À tour de rôle, les élus municipaux font la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont personnellement intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, monsieur le maire commente chacun d'eux.

- F1) Invitation au souper-bénéfice du comité du terrain de jeux et du comité des loisirs Saint-Daniel. Monsieur le maire invite tous les citoyens au souper-bénéfice organisé par le comité du terrain de jeux et le comité des loisirs Saint-Daniel qui se tiendra le samedi 19 avril 2014, à la salle communautaire de l'Église Saint-Daniel.
- F2) Assemblée publique de consultation. Jeudi 1^{er} mai 2014, 19h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, se tiendra une assemblée publique de consultation sur les divers règlements d'amendement au plan d'urbanisme.
- F3) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 5 mai 2014, 19h30 en la salle du soubassement de l'église du secteur Saint-Daniel.
- F4) Séance d'information sur le compostage et le recyclage. Monsieur le maire invite tous les citoyens à la séance d'information, organisée par le club de l'Âge d'Or Tournesol de Saint-Daniel, sur les méthodes de compostage et les possibilités de recyclage par divers moyens de récupération qui se tiendra le samedi 24 mai 2014, 9h00 à la salle communautaire de l'Église de Saint-Daniel. La conférencière invitée est madame Brigitte Drouin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

14-04-111

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 21h12.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon